

# REGLEMENT DE LA COURSE

## Article 1 : Organisateur

Le club athlétique Pugétois organise le dimanche 12 mars 2023 la 14<sup>ème</sup> édition du trail de la tour du faucon à Puget ville dans le var. Course à pied en zone pierreuse et boisée, ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non à partir de 18 ans.

## Article 2 : Inscriptions

L'inscription est limitée à 300 coureurs au total et peut se faire :

- Par courrier avec envoi du bulletin d'inscription dûment rempli et signé, la photocopie de la licence FFA d'une licence Athlé Compétition , Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA , ou d'un « Pass ' j aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date du 12 mars (attention :les autres licences délivrées par la FFA (Santé , Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ou un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de course en compétition , un chèque à l'ordre du CAP à l'adresse suivante : Club athlétique Pugétois, mairie de Puget ville 83390 Puget ville
- Par internet SPORTIPS
- Sur place de 7h à 9h
- Par mail avant le mercredi 08 mars : Le bulletin sera téléchargeable sur notre page Facebook puis envoyé à l'adresse suivante [cap.pugetville83390@gmail.com](mailto:cap.pugetville83390@gmail.com)

## Article 3 : Epreuve

Le trail de la tour du faucon comprend quatre courses pédestres :

- Un trail de 25 km avec 900 de D+, départ 9h00 limite de passage à 3h au 15 -ème km et 4 h au 20 -ème km
- Une course nature de 15 km avec 500 de D+, départ 9h30
- Trail découverte de 10 km avec 370 de D+, départ 9h45
- Une marche nordique de 10 km avec 400 de D+, départ 9h55

Ces 4 courses partiront du stade de Puget ville. Sur place : parking, vestiaire, douche et toilettes à proximité immédiate.

## Article 4 : Ravitaillement

Les ravitaillements sont prévus sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée, ceux-ci seront composés de solides, liquides chauds et froids selon le temps. Une collation est prévue pour chaque participant à l'arrivée à Puget ville.

## Article 5 : classements et récompenses

Un lot à chaque participant, récompenses aux trois premiers au scratch hommes et femmes et premier de chaque catégorie.

## Article 6 : sécurité et assurance

Les secours sont assurés par la protection civile du var. Fermeture de la course par 2 coureurs qui s'assureront que personne ne reste sur le parcours. Les coureurs bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisateur est couvert par une assurance souscrite auprès de la MAIF. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou problème physiologique immédiat ou futur.

## Article 7 :

Aucun remboursement ne sera possible après inscription à la course. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et les horaires suivant les conditions climatiques.

